

ENTRE *Nous*

Volume 27, n° 1 | Avril 2009

C'est le printemps!



**Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)**



Sommaire

Mot de la présidente	3
La cotisation syndicale	4
Remboursement des cotisations syndicales	4
Jeunes militantes	5
Négociation nationale	5
Ce n'est qu'un aurevoir	6
Assemblée générale des déléguées	7
Félicitations	7
Arbitrage médical	7
Avis d'élection	8
Formulaires de mise en candidature	9
La Personnelle	10
Fonds de solidarité FTQ	10
Concours	11
Coupon pour changement d'adresse	12



ATTENTION ATTENTION

Vous pouvez nous faire parvenir un article pour le journal. Que ce soit un sujet touchant la profession, les conditions de travail ou tout autre sujet d'intérêt général, il nous fera plaisir d'insérer votre article dans la prochaine parution.

Adressez-vous au secrétariat du SPSQ et nous vous mettrons en contact avec la responsable du journal.



**Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)**

8155, 1^{ère} Avenue, Québec (Québec) G1G 4B8
Téléphone : 418 628-2600
Sans frais : 1 800 463-4566
Télécopieur : 418 628-0221 ou 1 877 628-0221
Courriel : info@spsq.org
Site internet : www.spsq.org

Responsables du journal

Julie Ouellet, présidente
Nancy Roy, secrétaire

Graphisme et impression

Impressions KD

Photographies

Karine Drouin

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2009



MOT *de la Présidente* »

Bonjour à toutes les professionnelles en soins!

Lors de la dernière parution du journal l'Entre Nous, nous vous faisons part de la décision, des déléguées en conseil fédéral, d'inviter la CSN et la FTQ à rejoindre le Secrétariat des services publics (SISP) afin, de former un front commun pour la prochaine ronde de négociations.

Dans un premier temps, pour faire suite à cette proposition, des discussions ont été entreprises entre les organisations fondatrices du SISP telles : la FIQ, l'APTS, la CSQ, le SFPQ et le SPGQ. Puis, une invitation a été lancée aux centrales syndicales CSN et FTQ.

Aurait-on pu imaginer cela, il y a quelques années, alors que le gouvernement pensant nous affaiblir et nous diviser adoptait, entre autres, une loi forçant la fusion des accréditations syndicales sans égard au libre choix?

Également, souvenons-nous qu'au même moment ce bon gouvernement adoptait aussi, sous le bâillon, des lois qui bafouaient les droits des travailleurs en leur enlevant le droit à la syndicalisation.

Et, comme si ce n'était pas suffisant, il poussa son arrogance en nous refusant le droit de négocier et en nous imposant nos conditions de travail par décret.

Devant un gouvernement de plus en plus méprisant envers les salariés de l'état, il devient nécessaire, plus que jamais, de s'unir et créer une vraie force syndicale qui se portera à la défense de nos droits et à l'amélioration de nos conditions de travail.

Nous sommes à la croisée des chemins, nous devons faire front commun contre un gouvernement qui loge sous l'enseigne de la privatisation des services publics en vantant les mérites du partenariat public privé.

Nous devons démontrer à ce bon gouvernement qu'au lieu de nous diviser il nous a renforcées et que cette nouvelle solidarité se traduit par un regroupement de 450,000 travailleuses et travailleurs revendiquant de meilleures conditions de travail.

D'ailleurs, toutes les organisations syndicales qui forment le front commun ont adopté un protocole de non-maraudage et se sont engagées, à ne pas initier, de quelque manière que ce soit des actions en ce sens.

Nous avons choisi plutôt de concentrer nos efforts à la plus importante bataille de cette décennie qui sera de reprendre notre pouvoir de négocier les conditions de travail des membres que nous représentons.

Fortes et unies dans l'action nous saurons faire la différence.

Julie Ouellet

Présidente SPSQ





» *La cotisation syndicale*

À la suite de l'augmentation de 2%, le montant de la cotisation syndicale a été modifié. Voici les nouveaux montants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009.

Infirmières et inhalothérapeutes : 1,78 % de 999,78 \$

Temps partiel	Minimum :	14,24 \$ par semaine
	Maximum :	17,80 \$ par semaine
Temps complet	Montant :	17,80 \$ par semaine

Infirmières auxiliaires et puéricultrices : 90 % de la cotisation syndicale hebdomadaire

Temps partiel	Minimum :	12,81 \$ par semaine
	Maximum :	16,02 \$ par semaine
Temps complet	Montant :	16,02 \$ par semaine

Pour les externes en soins infirmiers et en inhalothérapie et pour les salariées en absence autorisée ou en congé sans solde, la cotisation est fixée à 2,50 \$ par mois.



REMBOURSEMENT DES COTISATIONS SYNDICALES

Chères membres,

L'employeur prélève la cotisation syndicale dans tous les sites et établissements où vous travaillez.

Lorsque, dans une même semaine, vous travaillez dans plus d'un site ou établissement accrédité au SPSQ, vous pouvez réclamer les cotisations excédentaires au montant maximum.

De ce fait, votre demande de remboursement devra nous parvenir **au plus tard le 30 avril 2009** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Prenez note que si l'employeur prélève la cotisation syndicale durant une semaine où vous n'avez pas travaillé, vous avez également droit à un remboursement.

Carl Picard
Trésorière SPSQ



Jeunes militantes

Bonjour à vous toutes !

Lors de la dernière parution du journal *l'Entre Nous*, je vous faisais part de l'importance de la relève syndicale et je m'étais engagée à élaborer un projet pour favoriser l'implication des jeunes au sein de notre organisation.

C'est lors de l'Assemblée générale des déléguées que le SPSQ proposera ce projet à vos représentantes syndicales dans le cadre de son plan d'action.

Ce projet vise d'abord à susciter le militantisme et l'implication syndicale chez les jeunes en leur faisant connaître leur syndicat affilié à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec-FIQ.

Les jeunes militantes de trente (30) ans et moins pourront échanger sur leur réalité de jeunes professionnelles, dans un contexte de pénurie où

l'organisation du travail et la conciliation travail-famille-vie personnelle est plus que nécessaire.

De plus, elles pourront participer au Réseau des jeunes créé par la FIQ et poursuivre leur réflexion sur des sujets qui les préoccupent.

Votre implication au sein de votre organisation est essentielle pour influencer vos conditions de travail et améliorer vos conditions de vie.

Je vous invite donc, jeunes professionnelles à manifester votre intérêt auprès de vos représentantes syndicales locales. Ce sera assurément, pour vous, une expérience des plus enrichissantes.

Isabelle Morissette

Vice-présidente inhalothérapeute SPSQ



Négociation nationale

Au conseil fédéral de mars 2009, la délégation a entériné les priorités sectorielles pour la prochaine ronde de négociations, les voici :

- **La reconnaissance des inconvénients;**
- **La reconnaissance des responsabilités;**
- **La reconnaissance de la formation additionnelle;**
- **L'aménagement du temps de travail.**

Ces priorités ont pour but de contrer les problèmes majeurs de pénurie de main-d'œuvre en reconnaissant d'abord que les professionnelles en soins tiennent, depuis plusieurs années, le réseau à bout de bras. De plus, si nous voulons intervenir sur la pénurie, il faut nécessairement améliorer les conditions de travail afin de rendre notre milieu de travail plus

attractif et fidéliser nos jeunes professionnelles en conciliant le travail-famille-vie personnelle.

Maintenant, il est essentiel que toutes les professionnelles en soins participent aux assemblées qui seront tenues dans leur établissement.

C'est lors de ces assemblées que vous pourrez participer activement au processus de négociation en décidant du projet qui sera défendu par vos représentantes nationales à la table de la négociation.

La mobilisation des membres est nécessaire pour établir un vrai rapport de force.

Vous devez être nombreuses à adopter ce projet, car c'est ensemble que nous ferons la différence.

Nicole G. Couture

Vice-présidente infirmière

Ce n'est qu'un aurevoir...



L'équipe locale du CSSS de Beauce a voulu souligner le départ à la retraite de leur agent syndical, **M. Fernand Guay**. Ce dernier a milité pendant près de trente (30) ans pour l'amélioration des conditions de travail des membres qu'il représentait et la défense de leurs droits.

En reconnaissance de cette implication notoire, une de ses collègues, M^{me} Huguette Fortin, lui a écrit cette chanson dont voici quelques couplets :

1

En 74, tu es jeune gradué
Ta carrière tu débutes au Centre Hospitalier
Et très tôt tu t'impliques auprès des syndiquées.
Employeur et collègues, tous t'ont considéré,
Comme agent syndical ou bien comme infirmier
Tu as su rassembler, contre vents et marées
On t'aime Fernand
Et pour toujours
On t'aime Fernand
Et pour toujours

2

Des grèves et d'la négo pour de bonnes conventions
Beaucoup d'compréhension et pleins d'bonnes intentions
Sincérité, partage, transparence, émotions
Qualités importantes pour faire face aux patrons
Tu les possédais toutes sans aucune exception
Merci beaucoup Fernand tu es notre champion
On t'aime Fernand
Et pour toujours
On t'aime Fernand
Et pour toujours

3

Être retraité, pouvoir débiter sa journée
En toute sérénité et même pas se soucier
Que déjà tout le monde est parti travailler
Et pouvoir ainsi faire la grasse matinée
C'est aussi prendre le temps de pouvoir planifier
Des voyages le long d'la Méditerranée
On t'aime Fernand
Et pour toujours
On t'aime Fernand
Et pour toujours

4

En terminant Fernand, les membres d'l'équipe locale
Sont tous très nostalgiques mais c'est inévitable
Ta retraite a sonné pour toi c'est formidable
Dans nos cœurs tu rest'ras un être irremplaçable
Tu n'seras jamais loin, on ira faire notre tour
Au revoir et bonne chance à notre Fernand d'amour
On t'aime Fernand
Et pour toujours
On t'aime Fernand
Et pour toujours.
(sur l'air de « Quand j'aime une fois j'aime pour toujours »)

Le Conseil d'administration du SPSQ se joint à l'équipe locale pour te souhaiter une bonne retraite et te remercier pour toutes ces années de militantisme.

Bravo Fernand!



» Assemblée générale des déléguées

Les membres de votre équipe locale participeront à l'assemblée générale des déléguées (AGD) qui se tiendra les 13 et 14 mai prochains.

Cette assemblée revêt une grande importance, car c'est lors de cette rencontre que les déléguées éliront, entre autres, trois membres au conseil d'administration du SPSQ et adopteront le plan d'action régional ainsi que les prévisions budgétaires.

Les sacs écologiques au couleur du SPSQ ont contribué à augmenter notre visibilité. Le conseil d'administration du SPSQ, de concert avec votre équipe locale, poursuivront leurs actions pour accroître la visibilité et la mobilisation.

Un merci tout spécial à vous, car c'est par votre implication que nous pouvons maintenir un rapport de force face à votre employeur, et surtout, en cette période où les conditions de travail sont précaires et que la pénurie du personnel perdure.

Nous renouvelons donc notre invitation à assister aux assemblées locales afin de communiquer vos suggestions et commentaires, et exercer votre pouvoir décisionnel. De cette façon, votre équipe locale sera à même de faire les interventions nécessaires auprès de votre syndicat.

Enfin, des activités seront organisées, par votre équipe locale au cours des prochains mois. Participez en grand nombre.

Soyons fortes et unies dans l'action!

Luc Laporte

Secrétaire au conseil d'administration SPSQ

FÉLICITATIONS!

Lors de la dernière parution du journal, nous avons lancé un concours. Parmi les coupons de participation reçus, nous avons procédé à un tirage.

Mme Isabelle Dumont, infirmière au CSSS de Rivière-du-Loup, a gagné un forfait d'une valeur de 300\$.

Félicitations à Isabelle et merci à toutes celles qui ont participé.



ARBITRAGE MÉDICAL

Si votre employeur refuse ou cesse de reconnaître votre état d'invalidité et vous demande de retourner au travail à une certaine date, vous devez aviser, sans délai, votre agente syndicale, celle-ci vous informera de vos droits, notamment, le recours à l'arbitrage médical prévu de l'article 23.27 du décret tenant lieu de convention collective.



Avis d'élection Au conseil d'administration SPSQ

POSTES EN ÉLECTION

Selon l'article 6 du Chapitre VII des Règlements du SPSQ, les postes en élection sont les suivants :

	TITRE DU POSTE	DOSSIERS RELIÉS AU POSTE (à titre indicatif)
Poste #2	1 ^{re} vice-présidente infirmière (2 ans)	Responsable du dossier : • NÉGOCIATION NATIONALE.
Poste #4	3 ^e vice-présidente inhalothérapeute (2 ans)	Responsable du dossier : • INTERSYNDICALE.
Poste #6	Secrétaire (2 ans) (Personne libérée à temps complet)	Responsable des dossiers : • ORGANISATION SYNDICALE; • RELATIONS DE TRAVAIL.

N.B. : Une candidate peut poser sa candidature à plus d'un poste.

Selon l'article 2 du Chapitre VII, toute membre en règle d'un établissement accrédité SPSQ est éligible à l'un ou l'autre des postes du conseil d'administration sous réserve des dispositions prévues à l'alinéa 1) de l'article 3.

Les mises en candidature, faites sur le formulaire prévu à cette fin, doivent être appuyées par deux (2) membres du SPSQ. Elles doivent porter la signature de la candidate, comme preuve de son consentement, et spécifier le ou les postes au(x)quel(s) elle aspire.

Toute candidature est recevable jusqu'à l'ouverture de l'assemblée générale des déléguées le **13 mai 2009 à 9 h 30**. Celle-ci peut être remise à la présidente du comité d'élection ou être acheminée par la poste à l'adresse suivante :

Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ)

Présidente du comité d'élection

8155, 1^{re} Avenue

Québec (Québec) G1G 4B8

Si votre mise en candidature est acheminée par la poste, veuillez prévoir le temps nécessaire pour la réception du courrier. Celle-ci doit parvenir à la présidente du comité d'élection avant le 13 mai 2009.

Au cours de l'assemblée générale des déléguées, chaque candidate dispose d'une période de trois (3) minutes pour se présenter.

Céline Caron / Présidente du comité d'élection

Formulaires de mise en candidature

COMITÉ D'ÉLECTION

POSTES EN ÉLECTION :

- Une présidente;
- Deux adjointes.

ÉLIGIBILITÉ :

- Être membre en règle d'un établissement SPSQ.

DURÉE DU MANDAT : Deux (2) ans.

RESPONSABILITÉS :

- Envoyer les avis d'élection;
- Recevoir et annoncer les mises en candidature;
- Assister à la présentation des candidates;
- Organiser et surveiller les élections;
- Procéder au dépouillement du scrutin;
- Déclarer les candidates élues.

N.B. Aucune membre du comité d'élection ne peut poser sa candidature ou faire de la propagande en faveur de l'une ou de l'autre des candidates aux élections du conseil d'administration.

UNE CANDIDATE PEUT POSER SA CANDIDATURE AUX DEUX POSTES.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

PRÉSIDENTE:

ADJOINTE:

Nom: _____

Adresse: _____

No. assurance sociale: _____

Établissement: _____

Candidature proposée par: _____

No. d'assurance sociale: _____

Candidature proposée par: _____

No. assurance sociale: _____

Signature de la candidate: _____

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉLIGIBILITÉ :

- Être membre en règle d'un établissement SPSQ.

N.B. UNE CANDIDATE PEUT POSER SA CANDIDATURE À PLUS D'UN POSTE.

JE POSE MA CANDIDATURE AU(X) POSTE(S) SUIVANT(S) :

Poste #2	1 ^{re} vice-présidente infirmière <input type="checkbox"/>	Responsable du dossier : • NÉGOCIATION NATIONALE.
Poste #4	3 ^e vice-présidente inhalothérapeute <input type="checkbox"/>	Responsable du dossier : • INTERSYNDICALE.
Poste #6	Secrétaire <input type="checkbox"/>	Responsable des dossiers : • ORGANISATION SYNDICALE; • RELATIONS DE TRAVAIL.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Nom: _____

Adresse: _____

No. assurance sociale: _____

Établissement: _____

Candidature proposée par: _____

No. d'assurance sociale: _____

Candidature proposée par: _____

No. assurance sociale: _____

Signature de la candidate: _____





La FIQ fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION, PROFITEZ DES PRIVILÈGES QUE VOUS
OFFRE UN ASSUREUR D'EXCEPTION

0 \$ DE FRANCHISE

Grâce au partenariat entre La Personnelle et la **Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec**, vous avez droit à une assurance de groupe auto et habitation qui inclut des tarifs préférentiels et des avantages tels que l'**option 0 \$ de franchise** pour votre auto.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES

(1 888 476-8737)

lapersonnelle.com/fiq



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



laPersonnelle
Assurance de groupe auto et habitation

FONDS de solidarité FTQ

La force du travail



La valeur de l'action fluctue.

Pour des renseignements détaillés
sur les actions du Fonds, consultez
le prospectus disponible à nos
bureaux et sur notre site Internet :
www.fondsftq.com/sanseffort

SOLIDE ET SOLIDAIRE, un REER à l'image des femmes

Épargner dans le REER du Fonds, c'est d'abord et avant tout investir dans son avenir pour s'offrir une meilleure retraite. C'est vrai pour tout le monde, pour les femmes comme pour les hommes. Pourtant, un grand nombre de femmes se retrouvent pauvres à la retraite. Pour éviter ce triste sort, mieux vaut planifier son avenir dès aujourd'hui.

AVEC LE FONDS, C'EST POSSIBLE!

Il est temps de penser à vous. Avec le REER du Fonds, c'est simple comme bonjour! Un petit montant par paie et c'est votre avenir que vous assurez tout en bénéficiant, dès maintenant, d'un double crédit d'impôt de 30 % (15 % au Québec et 15 % au fédéral) et ce, jusqu'à concurrence d'un investissement de 5 000 \$ par année.

Ajoutez à ce double crédit d'impôt la déduction habituelle consentie par les deux gouvernements aux REER conventionnels (de 28,5 % à 48,2 %, selon le revenu imposable) ainsi que le rendement que vous offre le Fonds pour vos épargnes et vous obtenez un placement nettement avantageux!

Saviez-vous que 45% des actionnaires du Fonds sont des femmes?

Le Fonds de solidarité FTQ, c'est plus de 575 000 actionnaires, un actif net qui s'élève à 6,2 milliards de dollars et plus de 126 000 emplois créés, maintenus ou sauvegardés au Québec.

En souscrivant à votre REER, vous vous préparez ainsi une belle retraite tout en participant au développement économique du Québec!

LE REER DU FONDS: PETITS BONHEURS, GRANDES ÉCONOMIES!

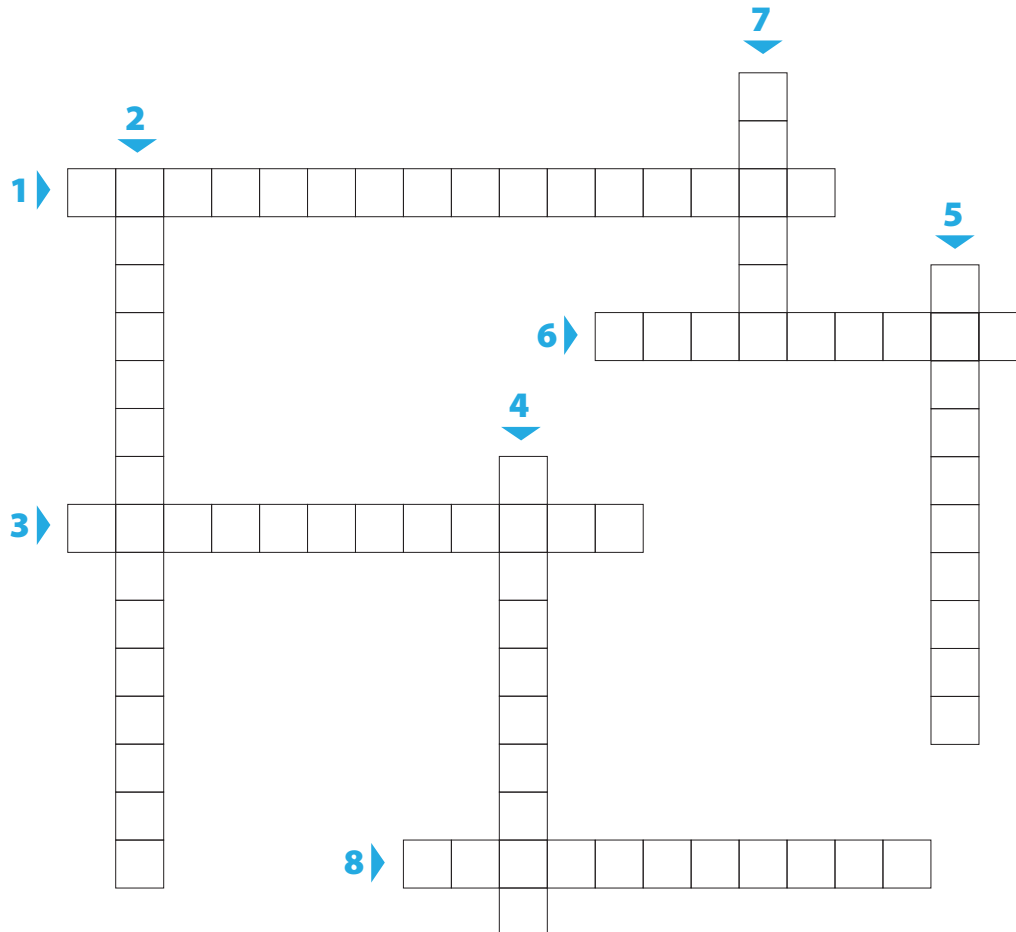
Pour plus de renseignements, informez-vous auprès de votre responsable locale
dans votre milieu de travail ou auprès d'Alain Desrochers, coordonnateur FIQ, Développement de la
souscription 1-800-361-5017 poste 498

Nous lançons à nouveau un concours pour favoriser la lecture de notre journal et améliorer vos connaissances syndicales. Plus vous serez informées de vos droits mieux vous pourrez les exercer.

De plus, grâce à la générosité de nos commanditaires «**LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ et LA PERSONNELLE**» nous procéderons au tirage de trois (3) forfaits pour une valeur totale de 700\$.

Bonnes chances à toutes!

»
Concours



- 1- Quel est le recours disponible à la salariée lorsque l'employeur refuse ou cesse de reconnaître son invalidité?
- 2- Comment se nomme l'activité organisée par la FIQ et qui regroupe les jeunes de trente(30) ans et moins?
- 3- Dans le cadre de la prochaine ronde de _____ vous serez convoquée en assemblée de membres.
- 4- Selon certains critères elle est remboursée au plus tard le 30 avril 2009.
- 5- La candidate élue à ce poste est élue à temps complet.
- 6- Comment appelle-t-on les membres qui participent à l'Assemblée générale des déléguées du SPSQ?
- 7- Combien y a-t-il de priorités sectorielles dans le cadre de la négociation nationale?
- 8- Le SISF, la FTQ et la CSN vont former un _____.

Veuillez acheminer votre coupon réponse au plus tard le 30 avril 2009 par télécopieur ou par la poste à l'adresse suivante :

8155, 1^{ère} Avenue, Québec (Québec) G1G 4B8 | Télécopieur : 418 628-0221 ou 1 877 628-0221



MOT DU C.A.

Les membres du conseil d'administration vous souhaite une belle journée «*Des professionnelles en soins*» et vous invite à participer aux activités organisées, en votre honneur, par votre équipe locale.

Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ) | Volume 27, n° 1 | Avril 2009



CHANGEMENT D'ADRESSE

S.V.P., AVISEZ-NOUS RAPIDEMENT DE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEMEURER EN LIEN AVEC VOUS.

Nom : _____ Prénom : _____

Établissement : _____

Ancienne adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____

Nouvelle adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____

Changement à compter de : _____



**Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)**